CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2026

VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 9 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 3
Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le mardi 13 octobre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 7 octobre 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Serge JULIEN, Vice-Président.

Administrateurs présents :
Mesdames Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Agnès VALADIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et non représenté :
Monsieur Stéphane MAZARS
Mesdames Michèle CALMEL et Laura RENIER

Administrateurs excusés et représentés :
Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.075 – EHPAD COMBAREL - REFACTURATION DE LA FORMATION AU LOGICIEL NET SOIN

L'EHPAD COMBAREL a organisé et pris à sa charge directe les frais de formation au logiciel NET SOIN.

Les formations ont eu lieu au sein de l'EHPAD COMBAREL sur 2,5 jours aux dates suivantes :
- NET SOIN : du 16 au 18 juin 2026 : pour un coût de 3 267 € et ont concerné 48 agents.

Le montant des frais de formation est réparti au prorata du nombre d'agents concernés des deux EHPAD.
La refacturation par l'EHPAD COMBAREL doit être effectuée à hauteur de 3 ETP pour la formation NET SOIN.

Le total dû par l'EHPAD BON ACCUEIL est de 204 €.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, par 10 voix pour :
- Approuve cette refacturation pour l'exercice budgétaire en cours ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces pour la refacturation.

La Secrétaire de séance

Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Par délégation du Président,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge JULIEN

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le 22 octobre 2026
Publiée le 22 octobre 2026

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.075 : EHPAD COMBAREL - Refacturation de la formation au logiciel NET SOIN

Date de décision: 13/10/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 22/10/2026

Numéro de l'acte : 20261013_075

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20261013-20261013_075-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : Délib. 2026.075 EHPAD COMBAREL Refacturation de la formation au logiciel NET SOIN.pdf (99_DE-012-261201073-20261022-20261013_075-DE-1-1_1.pdf)